

Poursuivant son effort d'information sur des travaux de doctorat encore inédits, *Correspondances* accueille une contribution de **Nicolas MICHEL**, auteur d'une thèse sur **Une Economie de Subsistances : Le Maroc précolonial**, soutenue à l'Université de Provence, le 15 janvier 1994, devant un jury présidé par Jean-Louis MIEGE et composé de André RAYMOND (directeur), Lucette VALENSI, Robert ILBERT, Daniel RIVET et Bernard ROSEMBERG.

Le titre de la thèse, repris à dessein par la note de présentation, explicite sans ambages la teneur d'une interprétation renouvelée de la configuration et des équilibres d'une société rurale. Cette lecture rigoureuse du passé, remarquée par les historiens, mérite également l'attention de la part des spécialistes d'autres disciplines dans leurs tentatives de théorisation de mutations placées sous le signe de la généralisation des rapports marchands. Elle tendrait à illustrer la proposition d'un économiste, et non des moindres -Robert BOYER-, suivant laquelle l'apport de la recherche historique peut s'avérer particulièrement fructueux pour cerner la place de l'économique dans les sociétés modernes.

Une Economie de Subsistances : Le Maroc précolonial

Nicolas MICHEL, historien, est actuellement pensionnaire à l'IFAO (Institut Français d'Archéologie Orientale) du Caire. Il poursuit ses recherches sur l'économie agricole de l'Egypte ottomane.

Les premières recherches que j'ai effectuées sur le Maroc portaient sur les calamités démographiques au XVIIIème siècle. J'avais été frappé par la récurrence des famines qui éprouvèrent ce pays, non seulement durant la période étudiée, mais aussi aux époques antérieures¹, ainsi qu'au XIXème siècle. Ces crises ne pouvaient être interprétées comme des accidents, quoiqu'elles eussent à l'époque été perçues le plus souvent ainsi. Ce phénomène révélait l'insuffisance globale de la production des subsistances dans le Maroc ancien, et renvoyait aux structures même de l'économie rurale. La question initiale, visant à expliquer le retour périodique des famines, m'a mené plus loin : à mesure qu'avancait la recherche, est devenue plus claire la place centrale que les subsistances occupaient dans l'économie, mais aussi dans la société marocaines.

La période étudiée, dite par commodité précoloniale, puisqu'elle se clôt au début du XXème siècle avec les bouleversements apportés par la conquête et la législation du Protectorat, a été choisie en raison de l'abondance et de la variété des sources disponibles, surtout à partir du milieu du XIXème siècle. De plus la proximité chronologique du XXème siècle et de notre temps autorise un regard rétrospectif à partir de l'évolution ultérieure du secteur traditionnel de l'agriculture.

Questions de méthode

Comme ailleurs en histoire rurale, les campagnes marocaines n'ont pas fourni de document direct. Toutes les sources leur sont extérieures : qu'elles émanent de lettrés citadins, du *Makhzen*, de ses représentants locaux, de commerçants, des consuls européens qui représentaient les intérêts de ceux-ci, ou de voyageurs et, à l'extrême fin de la période, d'ethnologues. L'historien doit donc se livrer à un effort continu de reconstitution ; quant à atteindre l'essentiel, les mentalités des paysans, c'est-à-dire leurs motivations, leurs désirs et leurs représentations, il ne peut s'agir que de conjectures, d'hypothèses de travail.

L'époque précoloniale est une époque préstatistique. Les documents chiffrés ne livrent pas de séries homogènes de la production agricole ou des échanges. Or les données quantitatives sont essentielles à l'histoire économique. Il faut tâcher de les reconstituer, par différents biais qui dépendent de la nature des sources utilisées.

¹ ROSENBERGER B. et TRIKI H., "Famines et épidémies au Maroc aux XVIème et XVIIème siècles", *Hespéris-Tamuda*, 14, 1973 ; 15, 1974.

L'enquête porte non pas sur l'histoire rurale d'une période délimitée, mais sur ce que les documents de cette période révèlent des structures des campagnes marocaines, donc sur le "temps long". En conséquence, je ne me suis pas interdit de franchir les limites chronologiques de l'époque précoloniale. En amont, la documentation du XVIIIème siècle, voire antérieure, est la plupart du temps décevante : les données quantitatives disparaissent tout à fait ; les sources, beaucoup moins nombreuses, s'intéressent rarement au monde rural, et n'offrent que des informations dispersées, difficiles par conséquent à recouper. Elles sont néanmoins indispensables pour saisir des évolutions lentes, qui ont échappé aux contemporains. En aval, les documents très abondants du Protectorat puis de l'Indépendance posent un problème spécifique au Maroc. Depuis que la colonisation y a introduit un dualisme économique, le secteur dit "traditionnel" des campagnes et de l'artisanat est considéré comme l'héritier de l'économie précoloniale. Mettant en oeuvre des techniques qui ont peu ou pas évolué, protégé par la politique conservatrice de l'Etat depuis Lyautey, il prolongerait jusqu'à notre temps les structures de l'économie ancienne. L'absence des bouleversements majeurs qu'ont connus, par exemple, l'Algérie ou, pour d'autres causes, l'Egypte, est de ce point de vue une chance inestimable pour l'historien. Dans quelle mesure pouvons-nous extrapoler à partir du tableau de l'état présent de l'agriculture traditionnelle, pour éclairer un passé moins bien connu ? Une réponse univoque à cette question est évidemment impossible. A l'usage, la transposition du présent à un passé proche, traitée au cas par cas, a prouvé son intérêt. J'ai pris pour méthode que les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, ce qui a révélé, par contraste, l'étendue des transformations qui ont affecté au XXème siècle les campagnes marocaines dites traditionnelles.

Sources

Les sources utilisées dans cette recherche s'ordonnent en quatre ensembles documentaires.

1. Les correspondances diplomatiques et les ouvrages historiques de lettrés marocains permettent de constituer un cadre chronologique des événements politiques, de la conjoncture commerciale, des crises de subsistances et des poussées épidémiques, et plus généralement, de la succession des bonnes et des mauvaises années agricoles. Leurs notations sont souvent sèches, et doivent être soigneusement recoupées.

2. Les récits de voyages, relayés au tout début du XXème siècle par les enquêtes ethnographiques, notamment de la revue des *Archives marocaines* autour de Michaux-Bellaire, se sont révélés d'une richesse inépuisable. Souvent de grande qualité, ils contiennent une foule de renseignements précis, sur la vie matérielle, les techniques de production, les échanges, des descriptions de paysages ruraux, parfois des statistiques. S'y ajoutent de précieuses études à caractère monographique sur les tribus, leur organisation politique et sociale, etc. Cet ensemble est prolongé pour une époque plus récente par les mémoires du C.H.E.A.M.² et par une riche littérature ethnographique et anthropologique.

3. Le coeur de la recherche a été constitué par les archives du *Makhzen*, à la Bibliothèque Royale de Rabat (*al-khizâna al-hasaniyya*). Le terme d'archives n'est pas à proprement parler exact, car le *Makhzen*, jusqu'au règne de Mûlay Hasan (1873-1894), n'a pas senti le besoin de conserver, encore moins de classer pour un usage ultérieur, les papiers qui émanaient de lui ou y parvenaient. Ce qui en a été préservé n'abonde que pour la période la plus récente, la deuxième moitié du XIXème siècle. Le volume des sources marocaines augmente de ce fait parallèlement à celui des sources européennes. La correspondance avec les autorités locales, caïds et *amîn-s* de tribu, gouverneurs de villes, *muhtasib-s* (chargés du contrôle de la vie économique en ville), et avec les services financiers centraux, aborde avec une minutie parfois déconcertante les aspects les plus divers de la vie économique. Le principal problème que soulève ce type de source est son manque général de recul : le *Makhzen* n'avait pas coutume de demander de rapports de synthèse. Aussi nous submerge-t-il d'une masse de données ponctuelles, qu'il est malaisé de relier entre elles tant que leur caractère exemplaire, ou au contraire exceptionnel, n'est pas assuré.

² Ancien Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane, 13 rue du Four, Paris.

Les registres fiscaux ou financiers renferment des données quantitatives d'un intérêt primordial. Malheureusement, n'ayant été conservés que partiellement, ils ne livrent pas de séries continues. Outre les comptes d'approvisionnement des Palais et de la *mhalla* (l'armée du sultan en campagne), j'ai surtout exploité : a) les registres du *khars*, c'est-à-dire l'évaluation de la récolte en grains, en huile d'olives, pour l'impôt 'Ushûr, dîme sur les récoltes ; et ceux de la *zakat*, ou dénombrement des troupeaux. La perception des 'Ushûr en nature ayant été généralisée autour de 1880 aux tribus du pays soumis (*blâd makhzen*), ces registres couvrent une période courte, et une partie seulement du Maroc atlantique. b) En 1901 le *Makhzen* a créé un nouvel impôt, le *tertîb*, portant sur le capital et non plus sur la production agricole ; il n'a pas été perçu, mais il en reste un ensemble de registres comptabilisant les moyens de production de chaque contribuable : attelées, bétail, arbres, vergers. Les registres conservés couvrent des régions plus variées que ceux du *khars* et peuvent être tenus pour représentatifs d'environ la moitié de la population des campagnes d'alors.

Ces documents quantitatifs posent problème. Les chiffres de la dîme supposent une production de grains tellement basse, qu'à les prendre tels quels, la population pouvait à peine se nourrir dans les bonnes années. La fraude fiscale était donc massive. Les chiffres absolus ne peuvent être pris en compte. En revanche, les chiffres relatifs de proportion des récoltes suggèrent les rotations de culture pratiquées ; ceux de répartition de la production dessinent la hiérarchie sociale des groupes considérés. La fraude fiscale a moins affecté le *tertîb*, et les recensements permettent de saisir les aspects globaux de l'économie agricole, et de connaître en détail la répartition des moyens de production. Ils ne concernent cependant que l'année 1901 ou 1902. L'évolution historique doit être reconstituée.

4. L'agriculture traditionnelle du XX^{ème} siècle a fait l'objet d'une étude magistrale de Julien COULEAU, *La Paysannerie marocaine*, 1968, et de nombre de monographies utiles. Les mémoires de stage des étudiants de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, à Rabat, fournissent enfin une documentation de premier ordre pour l'agronome, le sociologue et l'historien. Les mémoires de troisième année (stage en exploitation), en particulier, offrent un degré de précision inconnu des autres sources.

La production agricole

L'agriculture marocaine était une céréaliculture adaptée au climat méditerranéen. On cultivait surtout l'orge, le blé dur, le sorgho, le maïs depuis le début du XIX^{ème} siècle, et les légumineuses (fèves, lentilles, pois chiches). La plus grande partie du pays était cultivée en bour, sans irrigation. Les premières pluies d'automne ouvraient la saison agricole. Le labour était effectué à l'araire, tiré par une paire de bestiaux ; la moisson, à la faucille, de manière à laisser sur le champ des chaumes pour le troupeau ; le dépiquage, sur l'aire à battre, sous le sabot des animaux. A l'exception de quelques champs proches de la maison, et des zones irriguées, le sol n'était enrichi que par la fumure du troupeau qui paissait sur chaumes entre la moisson et juillet ou août. Cette agriculture d'apparence simple présentait en fait une grande complexité.

Les rendements, fort variables d'un type de sol et d'une année à l'autre, étaient globalement faibles, pour plusieurs raisons. La terre était insuffisamment travaillée : pas de labour de déchaumage (sauf en zone irriguée), rarement un labour préalable aux semences ; l'araire n'effectuait donc le plus souvent qu'un labour de recouvrement, pour lequel il est d'ailleurs bien adapté, surtout sur sols légers ou caillouteux. Les apports fertilisants consistaient en fumure, et, dans les zones les mieux cultivées, on insérait dans la rotation des cultures une légumineuse. Les engrais azotés dominaient de ce fait, favorisant le tallage de la plante, donc la production de paille au détriment du grain. L'agriculture était régie par la concurrence entre l'herbe et la plante cultivée : sur le champ, les adventices croissaient avec les premières pluies et risquaient d'étouffer le développement de la plante. On y remédiait en aménageant le calendrier des semences ; en réglant la quantité de semence ; en sarclant tout l'hiver ; en introduisant dans les rotations des cultures "nettoyantes", dites de *bernîsha*, surtout fèves et maïs, mieux travaillées (plusieurs labours, sarclage soigné), précédant très apprécié des céréales d'hiver (blé, orge).

Le problème le plus grave était celui du temps : le labour était lent et ne pouvait débuter qu'avec les pluies d'automne, parfois tardives ; il devait cesser, pour les cultures d'hiver, très majoritaires, fin janvier, de sorte que la superficie en culture dépendait exactement du calendrier des pluies d'automne. La moisson devait être effectuée vite et requérait plus de main d'oeuvre : il fallait environ 2,5 hommes pour

moissonner ce qu'un homme avait labouré. Le temps de moisson, mobilisant l'ensemble de la population masculine (car sauf exceptions régionales, la femme ne manipulait pas la faucille) déterminait le reste, de sorte que la superficie effectivement cultivée par foyer était nettement inférieure à celle qu'en théorie chaque homme adulte pouvait labourer : quelques hectares, au lieu d'une dizaine. On y remédiait en variant les cultures de manière à étendre le calendrier des labours et surtout celui des moissons, par l'introduction de cultures tardives, dites *māzūzi* : sorgho, maïs, lentilles, pois chiches. Mais la priorité accordée aux subsistances de base, en premier lieu à l'orge dont on nourrissait les bêtes de labour (et qui, par suite, formaient la base de l'alimentation humaine), limitait ces pratiques. A l'exception de quelques régions plus riches (pré-Rif, Nord-Ouest, quelques zones des plaines atlantiques moyennes), l'agriculture tendait à une monoculture de l'orge. Les rotations insuffisantes n'assuraient que des rendements bas, et le bétail mal alimenté fournissait un travail médiocre et restituait une fumure de même qualité.

L'économie rurale était agro-pastorale : partout l'élevage était associé aux cultures. Cette association était directe avec le gros bétail, qui fournissait le train d'attelage et le moyen de transport : boeufs, ânes, mulets, moins souvent chevaux et chameaux ; les bestiaux vivaient, en effet, en grande partie du champ : grain, chaume après la moisson, paille pendant la soudure de la fin de l'été, jusqu'à la pousse de l'herbe en automne. L'association avec le petit bétail ovin et caprin, était inverse : le troupeau vivait surtout des incultes, qui presque partout, en raison de la faible densité d'occupation humaine, couvraient la majorité des finages ; durant l'été, on pratiquait la vaine pâture sur chaumes. Ce dernier élevage, extensif, présentait l'avantage d'exploiter sans grandes peines l'ensemble du territoire. Le troupeau n'était pas élevé pour la consommation directe mais plutôt pour la vente : il constituait la "banque" du paysan.

Cet exposé sommaire ne doit pas faire oublier de riches variétés régionales. Les ressources du milieu, en particulier des pâturages d'été, et les traditions historiques propres à chaque groupe humain, expliquent la diversité des modes d'occupation de l'espace rural : plaines et plateaux céréaliers du Maroc atlantique, à densité humaine assez élevée (de 15 à 40 hab./km²), associant céréaliculture et gros bétail ; terroirs irrigués aux pratiques culturales plus intensives, souvent associées à une arboriculture élaborée, massifs et piémonts des semi-nomades se déplaçant avec leurs troupeaux entre estives d'altitude et pâturages d'hiver à basse altitude ; enfin Maroc présaharien, où coexistent de manière originale des sédentaires oasiens, cultivant le palmier-dattier, les céréales et la luzerne, et des pasteurs semi-nomades.

Place des subsistances dans la société rurale

L'usage des produits de la terre permet d'appréhender l'articulation entre l'économie et le social. Les campagnes marocaines étaient terre de petite exploitation : le maître de l'attelage décidait des cultures. D'ordinaire, les sociétés rurales sont caractérisées en utilisant la notion de surplus : au-delà du minimum permettant la survie de l'exploitant et de sa famille, le surplus de la production est capté par les couches supérieures, dominantes dans la société. A l'examen, cette notion se révèle inopérante. Toute la production agricole devait répondre à plusieurs besoins, tous nécessaires au paysan, à savoir : la nourriture de sa famille, celle du bétail d'attelage et du reste du troupeau, les semences pour l'année suivante, les réserves en prévision de mauvaises années, l'impôt en nature, les besoins d'extension de l'exploitation pour répondre à celle de la famille, enfin l'acquisition de numéraire, par vente de produits agricoles ou artisanaux, ou d'autre manière, pour acquitter les impôts, acheter des armes, des produits prestigieux tels que le thé et le sucre, etc.

L'échange portait de préférence sur d'autres produits que les subsistances : les transports, uniquement par animaux de bât, étaient alors coûteux, et le prix des céréales, très faible en temps normal, ne permettait pas de les transporter avec profit au-delà de cinquante ou cent kilomètres. De plus, l'orge et le blé ont été interdits d'exportation pendant la plus grande partie du XIX^{ème} siècle. D'autre part, la mise en réserve de grains ne permettait qu'imparfaitement de contrer les effets des mauvaises récoltes. En effet, les techniques de conservation utilisées, en silos ou en greniers, n'empêchaient pas le grain de se dégrader d'une année sur l'autre. Enfin, lorsque les besoins énumérés plus haut se faisaient concurrence, le paysan avait tendance à sacrifier ses réserves, ainsi que la nourriture du bétail, trop souvent sous-alimenté.

Les grains servaient encore à la rétribution du travail. Un principe général dans les campagnes s'attachait à rétribuer en part de récolte ou de croît du troupeau les activités liées à la production agricole : le métayer, l'associé agricole, le moissonneur, mais aussi le meunier, le fabricant d'aires, le maître d'école, les saints et *zaouïas* sous la protection desquels s'était placé le douar, enfin le sultan, dont on rémunérait (sous la forme de la dîme en grains) la *baraka*. Les associations agricoles étaient organisées selon le principe des cinq cinquièmes, mis en évidence par Julien Couleau. Les apports étaient constitués de cinq facteurs : terre, travail, semence, attelage, et frais divers (dont la dîme). Ils étaient considérés égaux entre eux, et rémunérés chacun par le cinquième de la récolte. Le principe de rémunération à part de récolte permet d'établir que la société rurale n'était pas rentière. La plus grande part des activités rurales n'étaient pas rétribuées en espèces. Aucune notion de rente foncière n'avait d'ailleurs cours. D'autre part, ce principe, très largement appliqué comme nous venons de le voir, était le signe d'une société à idéal égalitaire : la société tribale.

Egalité et inégalités dans la société rurale

La société tribale nourrissait un idéal égalitaire. Elle se décrivait comme un emboîtement de segments censés calquer un arbre généalogique. Les rapports entre individus et entre groupes étaient décrits en termes généalogiques ; les droits des premiers résultaient de ceux de l'ancêtre fondateur du groupe, transmis également à tous ses descendants ; l'appartenance au groupe conférait donc un droit égal à tous ses membres. La société rurale était coutumière : chaque groupe avait organisé sa vie sociale et économique, et les coutumes, qui faisaient ou ne faisaient pas référence au droit canonique, le *shra'*, variaient beaucoup d'une région à l'autre. Des traits communs, appliqués diversement, se dégagent cependant.

De nos jours, la propriété foncière est régie par le statut de la terre : mais les distinctions entre terres *melk*, terres collectives, etc. adoptées au début du Protectorat ne décrivent pas de manière satisfaisante le régime foncier antérieur. Celui-ci était défini par le statut de l'occupant. Sur chaque terre pesait une superposition de droits, de l'individu mettant en culture, vivifiant la terre, aux segments emboîtés dont il était membre. Si la propriété collective des terres de culture, avec redistribution périodique, était une rareté justifiée par le caractère récent ou précaire de l'appropriation du finage, partout l'exploitation était privée, et sa propriété, le *melk*, grevée de droits collectifs destinés à empêcher l'aliénation de la terre à des étrangers : exhérédation des filles, vente interdite ou réglementée, droits de préemption, etc. De fait, les transactions foncières étaient une affaire grave, et le marché de la terre, inexistant. Souvent la terre avait trop de valeur pour n'avoir qu'une valeur marchande. La superposition des droits s'étendait aux incultes : vaine pâture sur les chaumes, pâturage libre pour les membres de la collectivité sur les friches, droits virtuels des individus sur les terres considérées comme des réserves de culture. Enfin, les coutumes régissaient le statut des étrangers au groupe, la possibilité de mariages mixtes, d'adoptions, etc. Conséquence de l'ensemble de ces dispositions : à la différence du Proche-Orient, les paysans n'avaient pas besoin de recourir au *habous* pour protéger leur patrimoine. L'institution en était donc peu développée en tribu, voire tout à fait absente.

Dans le fait, la société n'était pas égalitaire. Les registres fonciers montrent dans la répartition des moyens de production d'importantes inégalités, surtout marquées vers le bas. Une minorité de la population possédait un attelage complet ou un beau troupeau. Peu avaient davantage. La majorité était constituée de sans terres ou de microfundiaires. Pour cette masse, naturellement exposée aux crises de subsistances, les associations de culture et d'élevage fournissaient un moyen essentiel de compléter leurs exploitations, ou simplement, d'avoir du travail et de se nourrir. En théorie, les associations de culture accordaient une valeur égale à la terre et au travail, mettant sur le même pied le prolétaire et le propriétaire. En fait, à l'exception d'une zone coutumière étendue dans le Nord-Ouest du pays et le Moyen-Atlas, la règle des cinq cinquièmes n'était appliquée strictement qu'aux associés en compte à demi, dont les apports s'équilibraient. Le métayer (*khammās*), n'apportant que son travail, touchait moins du cinquième de la récolte ; le *khabbāz*, qui prenait en charge tous les facteurs de production, moins la terre, laissait au maître du sol plus du cinquième. Le calcul des parts réelles de récolte s'appuyait sur une connaissance précise de la valeur agronomique du sol : sur les meilleures terres des *'Abda*, la part du *khammās* pouvait n'être que du 1/9 de la récolte. La dévalorisation du travail, donc du métayer, allait plus loin : dans toutes les régions il ne touchait rien sur la paille, ce qui lui interdisait pratiquement d'acquérir du gros bétail, donc un attelage ; il recevait une avance en grains pour se nourrir pendant la saison agricole, et devait la restituer sur sa part de récolte, qui souvent (surtout s'il était chargé de famille) n'y suffisait pas, ce qui en l'endettant l'attachait à son patron ; sur l'exploitation il devait une foule de prestations domestiques. Souvent c'était un esclave, un affranchi ou un étranger, de statut précaire ; souvent aussi un jeune qui espérait hériter ou se constituer un pécule. Sa position sociale n'était d'ailleurs pas la plus basse : bergers, moissonneurs, gens à tout faire se situaient encore en dessous.

Se dessine ainsi une société souvent âpre, dominée par la peur de manquer, mais qui retrouvait des réflexes de défense communautaire, face aux intrusions des étrangers au groupe, ou pour la défense de la vaine pâture, de l'accès aux incultes - question vitale pour les pasteurs semi-nomades du Maroc central, - de l'accès à l'eau - enjeu du même ordre sur les terroirs irrigués exigus, de montagne ou du Maroc présaharien, - de la répartition des contraintes collectives. L'exploitation familiale de taille suffisante pour subvenir bon an mal an aux besoins du foyer restait à l'horizon des efforts du plus grand nombre, et la difficulté d'y atteindre réactivait sans cesse l'idéal égalitaire.

Aux marges de la société tribale : domaines, villes, Makhzen

Au sein de cette société, la constitution de grandes propriétés était rendue presque impossible ; de fait, les grandes concentrations foncières étaient surtout le fait des dominants, temporels (*caïds* et *amghar-s*, chefs de tribu, gens du *Makhzen*) ou spirituels (*zaouïas*, lignages saints). Nous pouvons parler à leur propos d'une économie domaniale, comparable à celle du Haut Moyen-Age occidental plutôt qu'au féodalisme. Les grands domaines étaient constitués par des voies diverses : donations, dons déguisés en vente en échange de la protection du puissant, usurpations, concessions par le *Makhzen* de revenus fonciers. Ils étaient formés d'un agrégat de ressources : terres, attelages, hommes de statut dépendant casés sur les terres, revenus fiscaux, parts dans des associations de culture et des *troupeaux*, prestations de travail (*twiza*, corvée).

Les citadins ne pouvaient acquérir de terres que dans la banlieue des villes. En conséquence, la ville dépendait pour son approvisionnement des tribus environnantes. Elle ne l'organisait pas elle-même, mais se trouvait à la merci des détenteurs de réserves à la campagne. Une évolution majeure se dessine au XIX^{ème} siècle : les villes sont mieux approvisionnées et, en temps de disette, ont de plus en plus accès au marché international, qui leur a été rouvert à l'occasion de la terrible famine de 1825. Intermédiaire obligé du grand commerce, elles attirent davantage les paysans, qui y vendent plus volontiers leurs produits. Les crises de subsistances perdent ainsi, pour les citadins, de leur intensité. Dans le même le temps, certaines formes d'économie domaniale se développent avec la multiplication des concessions (*'azib*) par les sultans. Ainsi se prépare le renversement du rapport entre les villes et les campagnes qu'a connu notre siècle.

Dans le domaine étudié, le *Makhzen* paraît profondément intégré à la société dans son ensemble. Il est détenteur de grandes réserves de grains et d'huile, provenant du Domaine et de l'impôt en nature. Il les utilise surtout pour l'approvisionnement des nombreux habitants des Palais. Il complète celui-ci par des achats, au prix du marché, en prenant soin de ne pas peser sur les cours. Il gère mal ses réserves, ne les écoule qu'à l'occasion des crises de subsistances, les laissant se dégrader entre-temps. A partir de 1880 environ, la généralisation de l'impôt en nature gonfle brusquement ses réserves, qu'il vend à l'étranger ou qu'il ouvre largement au marché en temps de disette dans les capitales, réussissant, par l'importance des quantités vendues, à contenir les crises. On le voit même consentir des avances de semences à des tribus en difficulté. Il contribue ainsi activement à régulariser la vie économique, se donnant les moyens d'une politique qui lui est traditionnelle, comme en témoignent ses instructions aux *muhtasib-s* : politique libérale et protectrice des règles naturelles du marché, au moins dans l'espace le plus proche des centres du pouvoir.

Société d'indigence, économie de subsistances

"Les collectivités qui vont de pair avec une production céréalière extensive fournissent un moyen d'existence qui, s'il est peu exaltant d'un point de vue économique, n'en est pas moins sûr."³ La recherche a permis de préciser le sens de deux concepts dont une approche comparative fait pleinement ressortir la richesse. La société rurale marocaine était une société d'indigence, parce que, loin de toute notion de surplus, les comportements s'expliquaient avant tout par la hantise de manquer : le patrimoine technique, plus ou moins bien mis en œuvre, n'autorisait pas de toute façon à s'affranchir des aléas du climat. La fréquence du recours aux associations agricoles montre aussi que l'autosuffisance ne constituait ni une norme, ni un véritable idéal. Le système de rémunération à part de récolte révèle que la production du sol était en large part utilisée pour des échanges non marchands, articulés sur les valeurs égalitaires du monde tribal. Nous pouvons ici parler d'économie de subsistances, non pour nier l'importance des échanges marchands, mais pour souligner que la production des denrées vivrières de base, qui occupait la très grande majorité de la population, ne faisait que marginalement l'objet de ventes contre du numéraire, et était plutôt consommée, réinjectée dans l'exploitation, ou répartie entre participants à la production.

Nicolas MICHEL

³ S. ATRAN, "Le *Masha'a* et la question foncière en Palestine, 1858-1948", *Annales E.S.C.*, 1987, 6, p. 1380.

**REPERES
BIBLIOGRAPHIQUES**

Les ouvrages choisis ici peuvent constituer une première approche pour la connaissance des campagnes traditionnelles.

Sources

AUBIN E. - *Le Maroc d'aujourd'hui*. - Paris, Colin, 1904

BRIVES A. - *Voyages au Maroc (1901-1907)*. - Alger, Jourdan, 1909

Diplomatic and Consular Reports. Annual Series. - London, 1885-1912

DOUTTE E. - *Merrakech*. - Paris, Comité du Maroc, 1905 ; *Missions au Maroc. En Tribu*. - Paris, Geuthner, 1914

FOUCAULD Ch. - de, *Reconnaissance au Maroc, 1883-1884*. - Paris, Challamel, 1888

MICHAUX-BELLAIRE E. et SALMON G. - "Les Tribus arabes de la vallée du Lekkoûs", *Archives marocaines*, 4-5, 1905 ; 6, 1906

SEGONZAC E. de, *Voyages au Maroc, 1899-1901*. - Paris, Colin, 1903 ; *Au Coeur de l'Atlas. Mission au Maroc, 1904-1905*. - Paris, Larose, 1910

Etudes

BERQUE J. - *Structures sociales du Haut-Atlas*. - Paris, PUF, 1955

CHICHE J. - "Description de l'hydraulique traditionnelle", in *La Question hydraulique*, t. 1 : *petite et moyenne hydraulique au Maroc*. - Rabat, 1984

COULEAU J. - *La Paysannerie marocaine*. - Paris, CNRS, 1968

LAOUST E. - *Mots et Choses berbères*. - Paris, Challamel, 1920

LAZAREV G. - "Structures agraires et grandes propriétés en pays Hayaina (pré-Rif)", *Revue de Géographie du Maroc*, 9, 1966 ; "Les concessions foncières au Maroc. Contribution à l'étude de la formation des domaines personnels dans les campagnes marocaines", *Annales marocaines de sociologie*, 1968

LE COZ J. - *Le Rharb. Fellahs et Colons*, Université de Paris, 1964

MIEGE J.-L. - *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*. - Paris, PUF, 1962-1963

PASCON P. - *Le Haouz de Marrakech, Rabat-Tanger*, Editions marocaines et internationales, 1977

ROSENBERGER B. - "Cultures complémentaires et nourritures de substitution au Maroc (XVème-XVIIIème siècles)", *Annales E.S.C.* -1980, 3-4

TROIN J.-F. - *Les Souks marocains. Marchés ruraux et Organisation de l'Espace dans la Moitié Nord du Maroc*. - Aix-en-Provence, Edisud, 1975

Pour une approche comparative

MEUVRET J. - *Le Problème des Subsistances à l'époque de Louis XIV*. - Paris, EHESS, 1977, 1987, 1988

PONCET J. - *La Colonisation et l'Agriculture européennes en Tunisie depuis 1881*. - Paris, Imprimerie nationale, 1961

POUCHEPADASS J. - *Paysans de la Plaine du Gange, 1860-1950*. - Paris, Ecole française d'Extrême-Orient, 1989

RAYMOND A. - "Les rapports villes/campagnes dans les pays arabes à l'époque ottomane (XVIème-XVIIIème siècles)", in *Terroirs et Sociétés au Maghreb et au Proche-Orient*. - Lyon, Maison de l'Orient, 1987

TCHAYANOV A. - *L'Organisation de l'Économie paysanne*. - Paris, Librairie du Regard, 1990

VALENSI L. - *Fellahs tunisiens. l'Economie rurale et la Vie des Campagnes aux 18ème et 19ème siècles*. - Paris-la Haye, Mouton, 1977